

*Impôt sur le revenu—Loi*

● (2102)

Notre économie présente donc cette anomalie qu'alors que nous nous efforçons supposément de produire davantage, d'employer davantage de gens, de disposer davantage de biens à échanger et, partant, d'être en mesure d'accroître notre rendement économique, notre succès dépend en définitive de l'accroissement de nos coûts et non pas de celui de notre efficacité. En fin de compte, les entreprises se retrouvent dans une position subalterne par rapport à l'État, et j'ai l'impression que l'actuel gouvernement—ainsi que d'autres dans le pays je le crains—aime ce sentiment de domination qu'il éprouve à l'égard du secteur de l'entreprise. C'est à cette situation qu'il a finalement abouti par ses manipulations de plus en plus fréquentes du régime fiscal de notre pays par le biais d'un nombre accru de stimulants fiscaux, ainsi qu'on les appelle.

Ce ne sont pas seulement des experts qui estiment que c'est ainsi qu'il faut procéder, loin de là. Vers 1975-1976, le président à l'époque de l'institut des comptables agréés, M. Marcel Bélanger, s'est élevé très vigoureusement contre ce genre d'encouragement fondé sur des stimulants fiscaux qui ont pour effet d'accroître les coûts. C'était la façon de réussir, et qui ne consistait pas à accroître l'efficacité de l'entreprise ni à essayer de faire des profits. Il y a encore de nombreux économistes au Canada et aux États-Unis qui semblent croire que c'est effectivement la façon dont devrait croître notre économie. D'après eux, le gouvernement devrait accorder des stimulants de plus en plus massifs et intervenir encore davantage.

Voici l'un des exemples d'ingérence accrue dans l'économie, mais il y en a encore deux ou trois autres. Lorsqu'elles effectuent leur comptabilité, les sociétés demandent désormais de plus en plus qu'on les autorise à tenir compte de l'amortissement de la valeur de remplacement découlant de l'inflation, laquelle a d'ailleurs été accentuée par la modification de notre régime fiscal. Nous constatons qu'il est désormais irréaliste de calculer l'amortissement d'après les coûts provisoires, et les sociétés essaient donc d'obtenir que l'amortissement soit calculé en fonction de la valeur de remplacement, car nous sommes passés de ce qui a été à l'origine un régime fiscal sain au régime malade comme celui auquel nous souscrivons actuellement. Certaines entreprises réclament également de pouvoir procéder à des inventaires comptables sur la base du «dernier arrivé, premier sorti», essentiellement pour la même raison, à cause de l'inflation. Toutes ces pratiques ont pour but d'accroître les coûts de gestion d'une société plutôt que d'en accroître l'efficacité ou la productivité.

Lorsqu'on vit dans un système qui ne demande qu'à accroître de plus en plus l'inflation des coûts, ce sont deux genres d'individus non productifs qu'il faut alors embaucher: d'un côté, les conseillers fiscaux, et de l'autre, les comptables fiscaux, qui sont tous deux des parasites dont la présence ne fait qu'aggraver les tendances inflationnistes de notre économie.

Voyons quelques-uns des résultats de ce changement apporté à notre régime fiscal. Nous voyons depuis vingt-cinq ans la charge fiscale passer du secteur des sociétés à celui des particuliers. Les répercussions sur notre économie ont été sérieuses, et si vous me le permettez, j'aimerais citer certains textes relativement à l'importance de ce déplacement de la fiscalité.

Une publication récente du Conseil économique du Canada qui s'intitule *The Tax Structure and Canadian Trade*, écrite par J. R. Melvin, présente certains chiffres intéressants. Il

[M. Halliday.]

compare l'année 1951, peu de temps après le changement de politique amené par C. D. Howe, avec l'année 1971. En 1951, les impôts des sociétés représentaient une plus grande partie des recettes fiscales globales que l'impôt sur le revenu des particuliers. Les impôts des sociétés constituaient plus de 50 p. 100 de l'ensemble des rentrées. En 1971, vingt courtes années plus tard, les impôts payés par les sociétés équivalaient à peu près au quart de ceux qui étaient payés par des particuliers. On peut le formuler autrement. En 1951, les impôts payés par les sociétés équivalaient à 6.6 p. 100 du PNB, et en 1971, vingt ans plus tard, ils n'atteignaient plus que 3.7 p. 100 du PNB. Ils sont passés de 6.6 p. 100 à 3.7 p. 100 du PNB.

Que s'est-il passé du côté de l'impôt sur le revenu des particuliers? En 1951, ils équivalaient à 5.9 p. 100 du PNB; vingt ans plus tard, ils atteignaient 13.9 p. 100, soit près de 2 fois et demi le pourcentage de 1951. Il y a une troisième façon de voir ce qui s'est passé dans cette période d'environ vingt à vingt-cinq ans. L'Association canadienne d'études fiscales a cité des chiffres intéressants dans sa publication annuelle qui s'intitule *Les finances nationales*. Elle a pris l'année fiscale 1950-1951 et l'a comparé à l'année 1976-1977, vingt-six ans plus tard. En 1950-1951, les recettes du gouvernement du Canada tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers s'élevaient à 652.3 millions de dollars. En 1976, vingt-six ans plus tard, ce montant était passé à plus de 16 milliards à un taux annuel d'augmentation de 13.1 p. 100. Que s'est-il passé du côté des impôts des sociétés au cours de cette même période de vingt-six ans? Ils sont passés de 809 millions à 5,860 millions. C'est une augmentation annuelle de 7.9 p. 100. Monsieur l'Orateur, cela illustre donc ce qui est arrivé à notre régime fiscal. En vingt-six ans, il y a eu une augmentation annuelle du taux d'impôt sur le revenu des particuliers de 13.1 p. 100, et une augmentation de 7.9 p. 100 de l'impôt de sociétés.

Est-ce qu'il y a des exemples de ce que cela a représenté, en cents et dollars, au Canada? Il y a une grosse société pétrolière américaine installée au Canada. Je ne la nommerai pas, mais il n'y a rien de secret là-dedans. En dix ans, du début des années 60 au début des années 70, cette grosse société n'a pas payé un cent d'impôt sur les bénéfices des sociétés au Canada. Est-il possible qu'une grosse société pétrolière américaine installée au Canada ne paye pas un cent d'impôt pendant dix années consécutives? Et ne voilà-t-il que cette même société pétrolière s'arrange, très peu d'années plus tard, pour acheter l'unique société pétrolière canadienne restante, celle qui avait sur son panonceau la rose blanche. Cette même société, qui n'avait pas payé un cent d'impôt sur les sociétés au Canada en dix ans de forte activité chez nous.

Où nous situons-nous par rapport aux autres pays? Ces derniers mois, le bureau de la statistique du Royaume-Uni a publié des chiffres intéressants sur le pourcentage du PNB collecté en impôts dans divers pays. Je pensais autrefois que la Grande-Bretagne était un pays d'impôts élevés, mais je suppose que le Canada l'a remplacée. Voici les résultats de cette statistique. Si l'on fait le total de tous les impôts perçus à tous les niveaux, le Canada perçoit 40.5 p. 100 de son PNB. Au Royaume-Uni, le pourcentage n'est que de 40.3 p. 100. Ce qui est plus remarquable, c'est que d'autres pays en bien meilleure situation que nous sur le plan économique, tels les États-Unis, ne taxent qu'à raison de 31.4 p. 100 du PNB. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que le Japon, actuellement en pleine